

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'aménagement du quartier "Bon Air".

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de burgers geeft lezing van de volgende tekst:

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, merci de nous recevoir ce soir. C'est malheureusement un constat d'échec qui nous amène ici. Nous avons d'abord essayé de dialoguer avec vous préalablement mais, malgré cela, fait est de constater que nous n'avons pas été entendus, raison pour laquelle nous sommes ici ce soir, afin de nous faire entendre et imposer des réponses aux questions que nous nous posons par rapport aux aménagements de notre quartier.

**IMPOSITIONS ET COMMUNICATION** Nous tenons à insister sur le manque de communication en période « Covid » et « post-Covid ». Les réunions de préparation au permis n'ont pas eu lieu de manière officielle et personne n'a été mis au courant. Raison pour laquelle notre réaction s'est fait entendre après l'introduction du permis. Le comité de quartier auquel la Commune s'est adressée est non-représentatif et n'a pas diffusé les informations aux habitants ; cela a été indiqué à l'échevine qui continue de considérer ce comité comme représentatif. Nous demandons à ce que la Commune ne considère plus ce comité de quartier comme représentatif de l'avis du quartier. Pour ces raisons, une bonne partie des habitants du quartier ne souscrivent pas au projet et souhaitent remettre le processus à zéro, en tenant compte des besoins et des demandes réelles des utilisateurs.

**ADMINISTRATIF, VICE DE PROCEDURE ET DE FORME** Différents vices et problèmes de procédure ont été constatés. Nous demandons à l'administration d'acter ceux-ci car ils justifient un arrêt des travaux actuellement en cours et notamment : - Procédure : Nous constatons que le devoir de l'administration après obtention d'un PU est d'afficher publiquement les décisions ainsi que la liste des différents intervenants (architecte, entreprise désignées, délais des travaux...), ce qui n'a pas été suivi. - Forme : Nous constatons un défaut d'information portant sur une modification de la mobilité. Les panneaux oranges signalant un début de travaux n'ont pas été posés. De plus aucune déviation réaliste n'a été mise en place ce qui amène certains riverains à prendre des sens uniques. Une communication aux habitants n'a été fournie que le matin même du début des travaux, le 1er mars et ce uniquement pour les habitants de la place de la Croix Rouge, négligeant le reste du quartier pourtant impacté par les travaux. Cette communication n'émane d'aucune autorité communale car ce courrier a été réalisé par l'entreprise désignée pour les travaux ; il n'a donc aucune valeur légale. Nous constatons de surcroît, l'absence sur le chantier des plans de permis disponibles sur demande, ce qui est obligatoire. Des modifications substantielles des aménagements accordés lors du PU sont apportées sur chantier même ce qui constitue une infraction urbanistique grave justifiant l'arrêt immédiat des travaux. Nous sommes informés que la cellule « Trafic » de la police n'a reçu aucune demande et n'a accordé aucune autorisation de modification de circulation dans le quartier. Celle-ci aurait dû être informée afin de faire une analyse des conséquences des modifications et de pouvoir remettre un avis avant exécution.

**DOLEANCES** Rappel des points demandés par les habitants lors de la dernière présentation le 14

décembre 2022 : - 1. La rénovation des trottoirs n'est pas prévue dans le projet. Nous demandons donc de rénover les trottoirs avant de faire les placettes. Nous sommes stupéfaits de constater la rénovation actuelle des trottoirs de l'avenue du Luizenmolen (ceux du blvd Bracops également) alors que ceux-ci étaient dans un état satisfaisant. Quelles sont les raisons qui justifient la rénovation prioritaire et complète de trottoirs dans un état acceptable et dans des rues à faible densité d'habitants, alors que les trottoirs de notre quartier ainsi que ceux de l'avenue d'Itterbeek sont dans un état impraticable et pitoyable ? Pourquoi avoir refait l'asphalte de l'avenue d'Itterbeek alors que le revêtement était correct, plutôt que d'avoir refait les trottoirs et revu le stationnement qui laisse à désirer ? - 2. L'accès aux pompiers et aux camions de déménagements n'est pas garanti. Nous demandons des preuves que les accès sont garantis par les camions de déménagements et les pompiers A cet effet, nous demandons de rendre public le rapport du « SIAMU ». - 3. Le projet ne prévoit pas de rénover les égouts. Nous demandons de refaire les égouts et de poser la fibre et autres techniques avant de réaliser le projet de réaménagement des placettes ; nous avons constaté l'usage de conduits en grès sur le chantier actuel, ce qui est proscrit vu le terrain. - 4. Le projet prévoit de dévier tous les parents déposant leurs enfants à l'école vers l'intérieur du quartier. Nous demandons un aménagement adéquat juste devant l'école, mais pas de déviation obligatoire vers le quartier pour les personnes extérieures à celui-ci. Pourquoi ne pas prévoir des zones de déchargement et de stationnement place Auguste Bourgeois après les heures de fréquentation scolaire ? - 5. Le projet prévoit de planter des arbres supplémentaires alors que la Commune n'entretient pas ceux qui existent. Nous demandons de ne pas planter d'arbres mais plutôt de prévoir des parterres. Nous demandons également que la Commune établisse un plan d'entretien pluriannuel des plantations et que celui-ci soit rendu public. - 6. Le projet ne tient pas compte de la promenade verte. Nous demandons d'adapter le projet à la promenade verte en prévoyant notamment des zones dédiées aux vélos et aux piétons, car la vitesse des premiers sur cet axe fréquenté met en péril ces derniers. - 7. Le projet prévoit des bancs et des abris non nécessaires car générant des nuisances nocturnes. Nous demandons de supprimer ces bancs et ces pergolas et d'aménager des parterres de fleurs ou de buissons vivaces à la place. Autres points repris dans la note générale. Nous avons réalisé une analyse qui permet de mettre en avant un certain nombre de points complémentaires aux doléances. 1. Sécurité : il n'y pas d'éclairage complémentaire prévu dans le projet (+ coordination avec travaux et « SIBELGA »). Nous demandons à la commune de proposer un plan d'éclairage complet coordonné avec le projet de réaménagement des placettes et des rues 2. Ecoulement des eaux et stabilité des sols : nous demandons à la Commune de fournir les preuves que l'aménagement de Wadis et autres zones d'infiltration au cœur du quartier ne provoquera pas de problèmes structurels dans les fondations des maisons environnantes (la stabilité actuelle du quartier étant déjà précaire). 3. Au vu de l'importance de leur impact sur le projet, nous demandons de rendre publiques les autorisations, telles que PV de police et de « SMUR ». 4. De futurs travaux sont nécessaires dans le quartier tel que le réaménagement de la place Séverine et la démolition/reconstruction de la salle de sport. Comment ces travaux vont-ils être possibles (charrois de chantier) après les travaux de réaménagement prévu des placettes ? Encore une fois, nous demandons à ce que les placettes soient

aménagées après les travaux nécessaires à l'intérieur du quartier. Un planning des interventions est nécessaire afin d'obtenir une vision claire, et surtout éviter de faire et défaire plusieurs fois les choses. 5. La communication, et surtout la prise en compte des demandes des habitants, est pathétique. En effet, nous avons organisé diverses réunions avec l'échevine, le bourgmestre et les habitants lors desquelles bon nombre de demandes a été évoqué. A part la coupe des arbres (nécessaire depuis des années), aucune des demandes faites n'a été prise en considération. Au mieux, le citoyen se sent ignoré mais, en fait, il est plutôt infantilisé. Nous demandons un geste du Conseil pour regagner la confiance des citoyens.

Recommandations retenues lors de la réunion « Mégafon » du 10 mai 2022 : - Trop de dépôts clandestins. - Demande de remise en état des trottoirs, accessibles y compris aux PMR. - Améliorer la circulation entre les différents usagers de la route. - Meilleures communications sur les projets et travaux de mobilité. - Zone de dépôt des trottinettes. - Zone pour voitures partagées + borne de recharge + un zone « Villo ». Le projet actuel ne répond à aucune de ces demandes légitimes. Nous demandons à la Commune de répondre à ces demandes avant d'entreprendre d'autres travaux.

**DEMANDE DE REPONSES** En conclusion, nous demandons au Conseil de répondre clairement aux questions suivantes : 1. Pouvez-vous acter que la Commune prendra dorénavant contact avec tous les habitants du quartier via des toutes boîtes, et non plus par l'intermédiaire du comité de quartier non représentatif du Bon Air ; celui-ci ne représentant les intérêts que d'une seule personne et certainement pas de tous les habitants; celui-ci faisant notoirement de la rétention d'information ? 2. Pouvez-vous acter tous les vices de procédure et de forme entourant le démarrage du chantier et faire stopper les travaux de la place de la Croix Rouge actuellement en fin de phase, de manière à reprendre le projet complet à la base afin qu'il réponde aux demandes des habitants et aux procédures administratives ? 3. Pouvez-vous répondre, point par point, aux sept doléances faites par les habitants en indiquant ce que la Commune compte faire pour tenir compte de celles-ci ? 4. Pouvez-vous répondre, point par point, aux autres points repris dans la note générale et repris ci-dessus 5. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi vous ne traitez aucun des six points repris dans les recommandations du projet « Mégafon » alors que les habitants demandent de traiter ces points prioritairement à tout autre ? 6. Pourquoi la Commune refuse-t-elle d'entendre l'avis défavorable de ses habitants concernant « Good Living » ? F. CARLIER donne lecture du texte suivant : F.

CARLIER geeft lezing van de volgende tekst: Le début des travaux destinés à créer un nouvel aménagement dans le quartier Bon Air ont suscité beaucoup d'émotion parmi les habitants du quartier. En effet, les réunions d'information se sont tenues de manière très confidentielle. Presque personne n'était au courant. Maintenant les habitants s'estiment placés devant le fait accompli, ils ont le sentiment légitimes de ne pas avoir été ni écoutés, ni informés. La mise en place du chantier n'a pas été couplée d'itinéraire de déviation, ce qui amène les usagers à adopter un comportement dangereux (prise de sens uniques par exemple). Plus grave, le chantier n'a pas été annoncé comme il se doit ! Les préoccupations des habitants exposées lors des réunions « Megafon » n'ont pas été rencontrées, à quoi servent donc ces réunions ? Pourquoi ne prévoit-on pas une rénovation des trottoirs, des accès garantis pour les pompiers, une rénovation des égouts et le placement de la fibre ? Pourquoi n'écoutez-vous pas les habitants qui ont tant de propositions

intéressantes. G. BORDONARO ajoute que l'histoire se répète et que la méthode est toujours la même. Le Collège choisit certaines personnes qui vont dans son sens. On part donc d'une minorité d'habitants pour lancer un projet. On dit que les habitants ont été concertés, ou que c'est à leur demande. On fonce ensuite pour faire des projets qui ; finalement ; ne répondent pas à la majorité des habitants. Cela se fait sans aucune concertation ! Qu'il y ait des habitants n'étant peut-être pas d'accord quant à l'aménagement d'un quartier, c'est possible et cela existe, car tout le monde ne pense de la même manière. En revanche, il faut revoir profondément la méthode et la façon qu'utilise le Collège pour concerter les habitants et pour mettre l'accent sur la participation citoyenne. Les habitants ne sont pas écoutés ! Il est inacceptable qu'ils doivent systématiquement venir en Conseil pour s'exprimer. Chaque mois le Conseil reçoit beaucoup d'interpellations citoyennes demandant une rénovation des trottoirs, mais le Collège ne le fait pas. Il faut mettre ces travaux à l'arrêt car plein de choses ne fonctionnent pas bien ou ne sont pas respectées. Un rapport du « SIAMU » existe-t-il ? Les citoyens le demandent et le Collège ne le donne pas. Des choses ne sont pas claires, ce qui n'est pas correct. Il faut réellement concerter les habitants et prendre compte de leurs avis. Il ne suffit pas de juste de faire des séances d'informations et faire croire aux habitants qu'ils sont écoutés alors que finalement le Collège ne va rien faire de ce qu'ils demandent. Les citoyens ont compris le mode de fonctionnement du Collège. Quand le Collège aura envie de rénover un quartier ou de le réaménager, il faudra qu'il prenne le temps, quitte à ce que le projet dure un peu plus longtemps. Le Collège doit prendre le temps d'écouter l'ensemble des habitants, de tenir compte de leurs besoins, ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra avancer étape par étape plutôt que de foncer tête baissée et faire n'importe quoi. G. VERSTRAETEN explique qu'il a déposé une interpellation concernant les plans de circulation et les aménagements en cours dans différents quartiers. Cette interpellation sera abordée plus tard dans la soirée mais il souhaite dès à présent poser une question au Collège. Quelles leçons ce dernier a-t-il appris depuis le premier plan de circulation à Cureghem et ainsi que les conséquences reçues par rapport à cela ? Comment cela se traduit-il dans l'approche des autres plans d'aménagement ? Aujourd'hui, son impression est que le Collège n'a rien appris car il continue à faire la même chose. Les tensions dans la commune montent tout le temps à ce sujet. Il faut prendre les citoyens au sérieux et arrêter de dire qu'il y a eu de la concertation, de la participation et que tout le monde est favorable. G. VRESTRÆTEN entend souvent cet argument mais le Conseil en endure néanmoins les conséquences. Des habitants viennent fâchées, se sentent abandonnés et pas écoutés par le pouvoir politique. Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante : Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord: Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ces questions en détails à plusieurs reprises, mais je veux bien tout réexpliquer afin de reprendre l'histoire du dossier: Il existe un consensus dans le quartier sur le fait que les espaces publics nécessitent une rénovation en profondeur et ce depuis de nombreuses années. Je ne comprends pas pourquoi les échevins en charge du « Développement urbain » et de la « Mobilité » n'ont rien fait au cours des législatures précédentes. La question vaut peut-être la peine d'être posée. "Nous avons toujours été oubliés entre Dilbeek et le Ring" est une légende urbaine connue dans le quartier, et qu'on a constamment répété. Le Collège a donc pris la décision en 2019

d'utiliser la grosse subvention du « Plan triennal d'investissement », environ 3 millions d'Euros pour revitaliser le Bon Air. Le dernier PTI ayant été utilisé pour la rénovation complète du parc Astrid. Grâce à cette subvention, deux choses ont été développées : • le master plan • une première série de projets maintenant en mis chantier par la rénovation de six placettes. Pour le master plan, une analyse de l'ensemble du quartier a été réalisée et un plan de rénovation des rues et des places a été établi. Le projet de master plan a été présenté et discuté avec les habitants en mars 2021. Malheureusement, les temps étaient alors difficiles car, à cause de la « Covid », il était impossible d'organiser des réunions dans des salles. C'est pourquoi presque toutes les réunions ont eu lieu en ligne pendant cette période. Le projet de la rénovation des six placettes est la première phase d'une rénovation des espaces publics du quartier Bon Air. La base pour ce projet est le master plan. Suite aux échanges avec les habitants lors de l'enquête publique pour les six placettes lors de la commission de concertation, des ajustements ont été faits, selon les demandes des habitants. Les modifications ont alors été approuvées. Les remarques formulées dans l'interpellation citoyenne sont les mêmes que lors de l'enquête publique. Il faut néanmoins distinguer deux choses : • le master plan pour le quartier, disponible sur le site de la Commune • la première phase de la réalisation, pour laquelle un permis d'urbanisme a été octroyé. Le Master plan est l'analyse, la base des décisions que nous pouvons prendre pour les rénovations. Concernant vos questions détaillées : La question de commencer ou pas avec la rénovation des placettes ou des rues. Au centre du quartier se trouve une école qui sera rénovée dans les années à venir. Pour cela, de grands travaux de construction sont nécessaires et ceux-ci doivent être livrés par de gros camions. Le timing de ce chantier n'est pas encore fixé à ce jour. Il a donc été décidé, comme déjà expliqué en détail à plusieurs reprises, qu'une rénovation ne pouvait pas commencer par les rues, mais par les petites placettes, cela pour éviter de refaire les rues après les travaux suite aux dégradations causées par les engins de chantier. Quant à elles, les placettes ne sont pas impactées par les travaux de l'école. La rénovation des rues va suivre dans une deuxième étape mais pour cela, il faut encore trouver le budget, développer les plans, demander un permis d'urbanisme, etc. Nous avons déjà discuté ensemble en détail le plan de circulation. Le plan de circulation fait lui aussi partie du master plan. Il ne fait pas partie de la rénovation des placettes et des travaux en cours aujourd'hui. Ce plan de circulation est encore à discuter avant sa mise en œuvre. Le plan de circulation proposé dans le master plan doit apporter une solution permanente aux différents problèmes de circulation du quartier qui se plaint depuis plusieurs années du chaos qui y règne le matin et l'après-midi autour des deux écoles. Nous avons déjà mis en œuvre et testé plusieurs solutions au cours des dernières années. Pour arrêter le trafic de transit, nous avons coupé l'une des rues en 2020, ce qui a déjà permis de résoudre une grande partie du problème. Par ailleurs, nous avons testé une « rue scolaire » qui a relativement bien fonctionné malgré un gros problème : il est extrêmement difficile de trouver du personnel pour gérer une « rue scolaire ». C'est pourquoi le Collège est à la recherche d'une solution dans le cadre de la nouvelle infrastructure à mettre en place. Si on pouvait gérer la circulation, sans l'idée d'une « rue scolaire », tout en fluidifiant la circulation et le stationnement sauvage, ce serait une bonne solution. J'ai déjà expliqué à plusieurs reprises que le Collège est ouvert à discuter de ce plan de circulation. En tous cas, il n'est pas question pour l'instant de mettre en œuvre ce

plan circulation, car il faut d'abord trouver les budgets et établir les projets pour la rénovation des rues. L'interpellation évoque la rénovation de l'avenue du Luizenmolen, mais ce n'est pas un projet de la Commune, ce n'est pas la Commune qui a investi, mais bien la Région. On peut en effet se demander si c'était nécessaire, mais la Commune n'a pas pris cette décision et n'a pas utilisé son budget à cet effet. Quant à la question des « mares », ces zones qui doivent recueillir l'eau de pluie, elles permettront avant tout prévenir les inondations. Recouvrir ces zones d'asphalte ou de pierres entraînerait donc des problèmes d'inondation dans le quartier. Il s'agit d'une question posée par « Bruxelles Environnement » et « Vivaqua ». Lors des différentes réunions avec les habitants, la question des égouts fut posée à plusieurs reprises. Nous en avons également discuté « Vivaqua » qui a pris contact avec les habitants concernés pour procéder à des analyses et des interventions supplémentaires. Là aussi, le Collège a examiné en détail toutes les questions posées. La rénovation des égouts est prévue en parallèle avec la rénovation des rues. En ce qui concerne les questions d'accès aux camions de pompiers et la manière dont ils peuvent circuler sur les placettes, il est évident que le permis d'urbanisme nécessitait l'avis du « SIAMU ». Les plans ont donc suivi la procédure nécessaire pour l'obtention du permis. En ce qui concerne les autres petites questions, les bancs ont déjà été retirés du permis. La question des arbres a également été discutée et adaptée. La question du lien avec la « Promenade verte » est à discuter avec « Bruxelles Environnement » afin de trouver une bonne solution entre la voirie communale et la « Promenade verte ». En matière d'éclairage, la Commune se base dans tous les quartiers sur le « Plan lumière » qui détermine les types de lampes à installer. Concernant l'organisation du chantier en cours, le Collège a analysé les diverses questions. Les panneaux oranges mentionnés dans l'interpellation ne constituent pas une obligation légale ; ils sont plutôt utilisés lors des rénovations des grands axes, cela pour éviter des problèmes de sécurité routière. Pour la déviation, les services techniques peuvent vérifier si elle peut être améliorée. L'interpellation évoque le flyer distribué dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants du début des travaux. Il faut savoir qu'un flyer n'a aucune valeur légale, il est là uniquement à titre informatif. Les flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres autour de la place de la Croix-Rouge. Pour les autres placettes, les flyers vont suivre. Les plans du chantier sont consultables auprès du chef du chantier, sur le chantier ; ces derniers ont été approuvés par la police. Pour le reste, aucun avis de la police n'était nécessaire car il n'y a pas de changement de circulation dans le quartier. Il y a été décidé d'adapter le plan pour sauvegarder un arbre qui n'aurait pas pu être sauvé si l'exécution technique du plan avait été complète. Pour cette adaptation, les plans sont en cours de modification afin d'ajuster et d'améliorer le projet. Pour faciliter l'information des habitants, le service concerné va élaborer un visuel du planning global du chantier, placette par placette, qui sera consultable sur le site web communal. Le master plan et le projet des placettes abordent tous les points discutés lors de la réunion « Mégafon », ils donnent une réponse à chaque question. Le Collège peut comprendre que tous ces changements dans le quartier suscitent d'abord des questions, mais il faut se rendre compte qu'un quartier dont l'espace public n'a pas été rénové depuis des années cumule beaucoup de problèmes, comme l'insécurité, les déchets, le sentiment d'abandon. Tout cela va de pair avec un espace public qui a été négligé. Nous avons enfin brisé ce cercle

vicieux, nous investissons dans votre quartier et nous sont convaincus que cela va améliorer la situation. J'espère avoir répondu aux questions de l'interpellation citoyenne. Lors de la dernière réunion sur place avec les habitants, j'ai pu prendre quatre heures de mon temps en soirée. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui mais, comme d'habitude, je reste à disposition. F. CARLIER se désolé car, comme d'habitude, les réponses sont marquées du sceau de l'arrogance. Elle souligne aussi que le prédécesseur de l'échevine des « Travaux publics », membre du PS actuel partenaire de majorité, appréciera le fait qu'elle a dit qu'il n'avait rien fait ! Le représentant des habitants constate que c'est une fois de plus un dialogue de sourds et que malheureusement, on n'avance pas. Il remercie le Collège d'avoir trouvé des budgets mais il reproche un manque d'intelligence et de vision globale, un manque de réflexion. Il est logique de ne pas construire la toiture d'un bâtiment avant d'en construire les murs, donc il ne faut pas aménager des placettes avant d'avoir réfléchi aux rues, tout comme on ne traite pas des problèmes mineurs avant de répondre aux priorités absolues des habitants ! On ne va pas aménager des placettes avant de réparer les égouts. Les choses sont faites à l'envers ! Certes, un permis existe, mais ce qui est exécuté sur place ne correspond pas au permis. Rien que pour cela, les habitants demandent que les travaux soient arrêtés car les voiries qui sont aujourd'hui construites, les bordures qui sont posées, ne respectent pas le permis. Aussi, les rayons de braquage des véhicules lourds, tels que dessinés à la base, comme signalé par les habitants, ne sont pas suffisants. Le Collège a dû adapter le projet aux remarques faites, mais de manière illégale, sans réintroduire une nouvelle demande de permis. La Commune est tenue de réintroduire un permis pour les modifications actuellement en cours, elle n'est actuellement pas dans la légalité ! Les citoyens voudraient reprendre le dialogue à la base, de manière saine et constructive afin d'avoir une vision globale de leur quartier et pas seulement des petits points où l'on disperse de l'argent sans vision globale.